Ministère de l'Equipement, des Transports
et du Logement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS
DU BASSIN CHAMBERIEN
(P.P.R.I. approuvé après enquête)
par arrêté préfectoral du 28/6/1999

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 28.02.2008

DOSSIER A :

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DU P.P.R. INONDATION

Le Président
A. GUAY-THEVENON

III A - Cartographie règlementaire :

Planche A2 au 1/5000

Direction Départementale de l'Equipement de la Savoie

Service de l'Habitat et de l'Environnement / TE

1,rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY- B.P. 1106
Tél:04.79.71.73.73. Fax:04.79.71.72.20

Edition : Juin 1999

LEGENDE :

1 Zone non urbanisable

2 Zone non constructible

3 Zone constructible sous conditions

La taille des pastilles n'a aucune signification particulière.

Enveloppe des zones inondables de la Leysse et de ses principaux affluents (pour la crue de référence centennale)

Limite entre 2 types de zones réglementées

Lit mineur des principaux cours d'eau

Limites de communes

NOTE : Les 16 communes du P.P.R.I. font l'objet de prescriptions ou recommandations stipulées dans le cahier de prescriptions générales joint au règlement, sur tout leur territoire et non uniquement dans les zones 1, 2 et 3.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE